



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858



## AVIS DE COURSE

*Coupe des LEGENDES du CVP*  
*Centenaire du Monotype National*  
*Dériveur des Jeux Olympiques de 1924*

**Samedi 22 et dimanche 23 octobre 2022**  
*grade 5 C*

**Coupe des Dinghy 12 International**  
*grade 5 B*

**Lieu :** La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)

**Autorité Organisatrice :** CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H30 le 1<sup>er</sup> octobre 2022 au CVParis, à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

### 3 COMMUNICATION

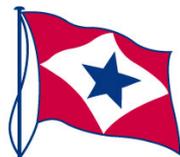
- 3.1 Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Les épreuves sont ouvertes à tous les bateaux :  
*de la classe Monotype National, Dinghy 12, autres dériveurs légers, croiseurs légers transportables anciens, quillards voile légère, conçus antérieurement à 1970.*

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1
  - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
    - ou, la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - c. pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.



## Cercle de la Voile de Paris 1858



- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire obligatoirement** en complétant le formulaire d'inscription joint et en l'envoyant, par mail, à Marie Thérèse Jourdas [m.jourdas@gmail.com](mailto:m.jourdas@gmail.com), le plus rapidement possible, avant le 16 octobre 2022 ou en remplissant, avant la même date, le formulaire sur le lien google suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfPQ8goQDZDEymTSrEiwwe7fBhzBgcRM2v33ewz8x9K3Cylqg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfPQ8goQDZDEymTSrEiwwe7fBhzBgcRM2v33ewz8x9K3Cylqg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link),

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

### 5. DROITS A PAYER :

- Solitaire : 50 € comprenant apéritif et le dîner
- Double : 75 € comprenant apéritif et 2 dîners
- 3 coureurs : 100 € comprenant apéritif et 3 dîners

La participation au dîner par accompagnateur supplémentaire est de 25 euros.

### 6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*.

### 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :  
- le samedi 22 octobre 2022 de 9h30 à 12h30 et dimanche 23 octobre entre 9H00 et 9h45.

7.2 Le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première course du jour est prévu comme suit :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe)	Briefing
22/10/2022	14h00mn à disposition du Comité de Course 14h30 Parade 15h00 1er signal Avertissement A suivre		13H15mn
23/10/2022	10h00 mn A suivre		

7.3 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

7.4 Remise des prix prévue le dimanche à **15H30**.

8 **LIEU** : Plan d'eau : La Seine au bassin de Meulan les Mureaux (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

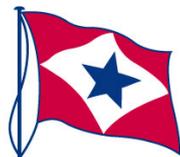
### 9 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre deux bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

### 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 11 CLASSEMENT



## Cercle de la Voile de Paris 1858



**11.1** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition M7.50 et 1 course pour l'inters série quillard.

**11.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses mauvais scores, calculé comme suit

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**11.3** Le système de classement est le suivant : Points à Minima de l'Annexe A des RCV ; en temps réel pour les Dinghy 12 s'ils courent seuls et en temps compensé selon le rating pour les différents groupes d'Inter séries.

### **12 BOURSE AUX EQUIPIERS**

A l'occasion de la « Coupe des Légendes », des membres du CVP seront disponibles pour équiper.

### **13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### **14. DISTINCTION**

Un « prix de l'élégance » en course, sera décerné.

### **15 PROTECTION DES DONNÉES**

#### **16.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### **16.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858



## 18. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Louis LE DENMAT

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact : ✉ [commissaire@cercledeLavoiiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercledeLavoiiledeparis.fr)

Pour les informations sur les courses veuillez vous adresser :

.Marie Jourdas, Vice présidente du CVP en charge des Courses : 06 80 63 86 54,

[m.jourdas@gmail.com](mailto:m.jourdas@gmail.com),

.Capitaine de flotte, Alban de Vilmorin : 07 72 36 58 11, [adevilmorin@hottinguer.com](mailto:adevilmorin@hottinguer.com),

### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Samedi soir :

. Cocktail à partir de 19h15. Dîner des équipages à 20h00, tenue Vintage appréciée prix 25 euros par personne accompagnant.

**Réservation auprès du Commissaire du Cercle Julien Marechet**

### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

**Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80.**

### Hôtels :

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50

Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18

## ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.

